



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION
Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENTS

NUMÉRO 244-2018
NUMÉRO 156-22-2018
NUMÉRO 156-23-2018
NUMÉRO 300-20-2018
NUMÉRO 081-15-2018
NUMÉRO 123-1-2018
NUMÉRO 172-3-2018
NUMÉRO 224-3-2018

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 13 février 2018, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 244-2018

Règlement décrétant des travaux de construction d'une nouvelle prise d'eau pour l'usine de traitement de l'eau potable et d'un mécanisme d'interconnexion entre les étangs aérés pour le traitement des eaux usées et autorisant un emprunt de 6 106 500 \$, remboursable sur une période de vingt (20) ans.

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 12 juin 2018, les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 156-22-2018

Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de certains secteurs de la Ville de L'Assomption numéro 156-2008, afin :

- D'ajouter les dispositions de l'article 6.33 et suivants concernant le secteur d'application du PIIA résidentiel et commercial à l'intersection du rang de l'Achigan et du chemin des Commissaires (zone 44, annexe Z).

RÈGLEMENT NUMÉRO 156-23-2018

Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de certains secteurs de la Ville de L'Assomption numéro 156-2008, afin :

- De modifier la limite de la zone de PIIA no 35 ;
- De modifier le numéro de l'annexe de l'article 6.24.1.

RÈGLEMENT NUMÉRO 300-20-2018

Règlement amendant le règlement de zonage numéro 300-2015, tel qu'amendé, soit :

- Modifier les articles 807, 817 et 819 afin de se conformer au règlement numéro 146-08 de la MRC de L'Assomption concernant les dispositions normatives visant la protection et la mise en valeur des milieux naturels.

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 10 juillet 2018, les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 081-15-2018

Règlement amendant le règlement numéro 081-2009 et ses amendements concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier différentes signalisations.

RÈGLEMENT NUMÉRO 123-1-2018

Règlement amendant le règlement numéro 123-2005 concernant les systèmes d'alarme sur le territoire de la Ville de L'Assomption afin d'abroger le chapitre II et l'annexe « A » touchant les permis d'utilisateur.

RÈGLEMENT NUMÉRO 172-3-2018

Règlement amendant le règlement numéro 172-2009 et ses amendements concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de L'Assomption afin de modifier la limite de vitesse à 30 Km/ heure face parc Robert-Duguay.

RÈGLEMENT NUMÉRO 224-3-2018

Règlement modifiant le règlement numéro 224-2015 et ses amendements en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires pour prévoir les remplacements en cas d'absence.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ces règlements peut le faire au bureau du soussigné situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau.

Les règlements ci-dessus mentionnés entrent en vigueur conformément à la loi.

Affiché à l'hôtel de ville situé au 399, rue Dorval à L'Assomption et publié sur le site Internet de la Ville de L'Assomption, le 17 juillet 2018, en vertu du règlement n^o 248-2018.

Dominique Valiquette, CPA, CGA, OMA
Trésorier, directeur général adjoint et greffier par intérim